

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 11

**Vereinsnachrichten:** Défense : Société vaudoise des officiers

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Défense

## SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur responsable du « Bulletin des officiers vaudois » :  
Capitaine Nicolas d'Eggis – Case postale 268 – 1000 Lausanne 9

# *Assurer le propre succès au combat de la Société vaudoise des officiers!*

Par le capitaine M.-A. Genillard, président de la commission de recrutement SVO

## **La milice ne s'arrête pas aux portes du service pratique !**

Notre système entend également un engagement hors service constant de la part de l'officier de milice.

La première forme d'expression de cet engagement, le minimum attendu, est un soutien ainsi qu'un respect permanent de notre institution. Concrètement, il s'agit pour l'officier de milice de familiariser son environnement professionnel, amical, associatif et familial aux joies et préoccupations de la chose militaire. Il se doit, avec le souci de l'objectivité, de convaincre et d'informer du pourquoi d'une armée, des enjeux actuels, des risques et des moyens de les couvrir.

La deuxième forme est de participer aux diverses manifestations sportives mises sur pied, été comme hiver, par les Grandes Unités. Cette forme lui apportera l'occasion, non seulement de représenter les couleurs de sa formation, mais également de rencontrer, dans un esprit détendu

mais sérieux, ses camarades de service.

La troisième forme permet à l'officier de poursuivre sa formation, de bénéficier d'informations, de créer et d'entretenir un réseau. Elle se traduit par son adhésion au sein d'une société d'officiers, qu'il s'agisse d'une société d'arme ou et d'une société cantonale.

## **Vous avez dit « s'engager ! » ?**

Le but est d'interpeller ici chacun d'entre vous et de lancer, par l'intermédiaire d'un parrainage *Défense SVO*, un appel aux nouveaux membres. En effet, compte tenu

- de notre volonté d'affirmer notre conviction face aux détracteurs de notre institution ;

- du besoin d'informer et de convaincre les indécis de ce pays ;

- de la nécessité de développer et de maintenir la confiance dans nos propres rangs ;

Considérant également notre intérêt à être entendus comme des partenaires importants de la sécurité dans et au-delà de notre canton, il nous semble important de rappeler ici qu'il appartient à chacun d'entre nous de renforcer et de maintenir les liens du corps des officiers vaudois. Il s'agit de s'engager personnellement en participant activement aux manifestations mises sur pied et en prospectant d'une manière soutenue auprès des officiers non-membres de la SVO. Vous contribuerez ainsi à assurer le succès de la SVO de demain.

## **Pourquoi inciter un officier à devenir et à rester membre de la SVO ?**

Pour un membre potentiel ou actuel, il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de concilier aujourd'hui ses impératifs professionnels, ses intérêts personnels (vie de famille, amis, loisirs) avec les exigences militaires. Il est indéniable que chacun d'entre nous fait preuve au

quotidien de plus en plus de mobilité, d'adaptabilité et d'anticipation sur divers plans. Cependant, il est de notre devoir d'entreprendre et de garantir à la SVO un meilleur taux d'adhésion ainsi qu'un taux encourageant de participation.

Pourquoi engager le combat, me direz-vous ? Non pour imposer, mais bien dans l'optique de responsabiliser, d'impliquer tous les officiers et surtout parce que la Société vaudoise des officiers

- représente un partenariat important dans la sécurité ;
- offre la possibilité de renforcer notre formation et information hors service ;
- développe et entretient une saine et riche camaraderie ;
- offre des activités variées et intenses en émotions ;
- facilite les échanges interarmes, intergrades et interâges.

Il s'agit encore...

- de démontrer une aptitude à rassembler pour mieux convaincre ;
- de renforcer la solidarité entre officiers ;
- d'intensifier les échanges d'expériences et d'idées dans le corps des officiers.

## Renforcer les rangs ! Mais comment agir ?

Premièrement, grâce aux groupements qui s'efforcent, non seulement d'organiser des manifestations variées et de qualité (conférences, visites, tirs, équitation, participation aux cérémonies commémoratives, bal des officiers, bulletins d'information, assemblées générales, etc.), mais qui visent également à gérer les effectifs en accueillant, intégrant, fidélisant les nouveaux membres et en relançant les démissionnaires.

Deuxièmement, par le biais de la commission de recrutement SVO qui réalise des actions dans le terrain (prospection au sein des écoles d'officiers de Chamblon et de Moudon), des actions d'approche (publipostage ou téléphones auprès de jeunes officiers non touchés par les visites au sein des EO), également des actions de relance auprès d'officiers non membres, conjointement avec l'appui des groupements.

Troisièmement, par des actions de promotion directement par les membres SVO, soit par vous-mêmes chers lecteurs !

A cet effet, il vous suffit de :

– découper (ou mieux photocopier) le bulletin que vous trouverez dans ce numéro ;

– d'identifier un ou plusieurs officiers dans le cadre de vos relations professionnelles ou personnelles ;

– de l'(les) inviter (avec tact et persuasion) à la prochaine manifestation ;

– de remplir le bulletin ci-joint et de nous le faire parvenir à l'adresse indiquée.

Afin de garantir les forces de demain, nous avons besoin de votre contribution spontanée ! Vous assurerez ainsi la continuité des actions de la SVO, vous bénéficierez de la fierté du devoir accompli, vous aurez renforcé le sentiment d'appartenance au corps des officiers d'un jeune ou moins jeune et vous aurez, last but not least, contribué activement à la satisfaction de l'ensemble de la SVO, y compris à terme celle de notre trésorier ! L'adhésion durant une année est pourtant gratuite pour le nouveau membre.

Toutes et tous, nous vous remercions chaleureusement de votre actif soutien et votre précieuse collaboration et nous vous souhaitons d'ores et déjà une excellente fin d'année 1997.

M.-A. G.

**Oui, pour notre propre succès, je veux parrainer un officier !**

*Photocopier ! Distribuer ! Impliquer ! Rassembler ! Recruter !*

## **FORMULAIRE D'ADHÉSION**

### **① Rubrique « filleul »**

Grade, nom et prénom du « filleul » : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Incorporation et fonction : \_\_\_\_\_

Adresse (Rue/N°/Lieu-dit/CP) : \_\_\_\_\_

NPA/Localité : \_\_\_\_\_

### **② Rubrique « parrain »**

Grade, nom et prénom du « parrain » : \_\_\_\_\_

Groupement SVO/Autre : \_\_\_\_\_

Rue/N° \_\_\_\_\_

NPA/Localité : \_\_\_\_\_

Remarque complémentaire : \_\_\_\_\_

La première cotisation est à adresser :  à moi-même  
(cocher la rubrique correspondante)  à mon filleul

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Bulletin à adresser à :

**Société vaudoise des officiers SVO  
Commission de recrutement  
Case postale 3906, 1002 LAUSANNE**

Pour tout complément d'information : capitaine M.-A. Genillard (le soir : tél. 022/361 12 40).

# ***L'organe d'information du Conseil fédéral pour les situations extraordinaires : l'état-major du Conseil fédéral Division Presse et Radio (EM CF DIPRA)***

Par Rolet Loretan, licencié en droit, chef EM CF DIPRA

Dès le moment où des événements d'une gravité certaine se succèdent à un rythme accéléré, la population, inquiète, veut être tenue au courant le plus rapidement et le plus complètement possible de l'évolution de la situation, des risques et des périls encourus. Point n'est besoin d'imaginer des situations aussi extrêmes – et peu vraisemblables aujourd'hui – qu'un conflit armé pour susciter chez le citoyen le besoin d'être informé des mesures préconisées par les autorités pour assurer sa protection et la sauvegarde des intérêts essentiels du pays. Rappelons-nous à cet égard l'incertitude qui régnait dans la population lors d'événements tels que ceux de Tchernobyl ou de Schweizerhalde, ou encore les catastrophes naturelles dues aux intempéries en Suisse centrale en 1989 ou, plus récemment, à Brigue.

Dans des situations analogues, et le plus souvent pour des raisons techniques (coupure de courant, émetteur local endommagé, etc.), les moyens d'information ordinaires peuvent, au moins provisoirement, ne pas être en mesure d'informer la population directement touchée au sujet de l'évolution de la situation et des mesures prises par les autorités pour les protéger. C'est précisément pour pallier ce

type de déficience que le Conseil fédéral s'est doté d'un instrument capable d'assurer l'information en situations extraordinaires : l'état-major du Conseil fédéral Division Presse et Radio (EM CF DIPRA).

## **Missions**

Ce qui précède tend à démontrer qu'une situation extraordinaire pour l'EM CF DIPRA ne répond pas forcément aux mêmes critères qu'une situation extraordinaire qui nécessitera l'engagement des autres moyens de la défense générale, tels que l'armée ou la protection civile. En effet, pour l'EM CF DIPRA, une situation extraordinaire survient lorsque les médias civils traditionnels ne sont plus en mesure de remplir tout ou partie de leur mission d'information. Lorsque cette condition est remplie, le Conseil fédéral met sur pied l'EM CF DIPRA, dont le rôle consiste avant tout à recueillir et à diffuser des informations à l'intention du public. Ces informations portent essentiellement sur les faits avérés et les mesures préconisées pour la survie de la population.

Pour le surplus, l'EM CF DIPRA peut aussi être engagé en situation ordinaire, soit lorsque le Conseil fédéral et ses états-

majors demandent conseil en matière de politique d'information ou assistance dans le cadre de recherche d'informations.

## **Principes d'engagement**

Suivant le principe de la subsidiarité physique restrictive, l'EM CF DIPRA ne peut être engagé qu'en cas de dysfonctionnement des médias civils ordinaires. A cela s'ajoute une autre condition de nature juridique, à savoir que l'EM CF DIPRA ne peut diffuser des émissions radiophoniques ou télévisées que si le Conseil fédéral retire à la SSR sa concession.

Au sens des « Directives journalistiques applicables au travail des médias au sein de l'EM CF DIPRA », la véracité a valeur de principe journalistique. En effet, il est patent que seule une politique d'information fiable est susceptible de maintenir la confiance dans la direction politique et militaire du pays. Les informations et leur diffusion se doivent d'être en outre actuelles, pertinentes et compréhensibles.

Enfin, en vertu du principe de continuité, ce sont des personnalités connues et estimées, dont le visage, la voix et le nom sont familiers, qui présenteront

les informations et les commentaires nécessaires.

## Organisation et moyens

L'EM CF DIPRA se compose d'un comité directeur, d'un bureau civil et d'un organe de milice structuré militairement (Direction politico-journalistique, EM d'appui au chef EM CF DIPRA, régiment d'information 1). Cette structure comporte plus de 1640 personnes recrutées dans les milieux professionnels des médias. Bien qu'organisé militairement, l'EM CF DIPRA est subordonné au Conseil fédéral, ce qui implique que le commandement de l'armée n'y a aucun accès privilégié.

Au sommet de la pyramide figure l'organe supérieur de l'EM, militairement très atypique puisqu'il s'agit, non pas d'un commandant, mais d'un collège non permanent : le comité directeur. Il est placé sous la présidence du secrétaire général du Département fédéral de justice et police et se compose, du chef de l'EM CF DIPRA (vice-président), des trois membres de la direction politico-journalistique, du cdt rgt info 1 ainsi que du vice-chancelier chargé de l'information de la Confédération. Le comité directeur dirige les travaux fondamentaux de l'EM CF DIPRA dans le domaine de la stratégie d'information et conseille le DFJP dans ce domaine.

Le chef EM CF DIPRA, fonctionnaire civil, assume la responsabilité de l'ensemble des préparatifs liés à la mission de l'EM CF DIPRA, tant en ce qui

concerne la conception que les ressources, les moyens techniques, la formation militaire et celle dans le domaine des médias des militaires de l'EM. Pour l'assister dans sa tâche, il dispose d'un bureau civil à Wabern et d'un EM d'appui composé d'une quarantaine d'officiers, sous-officiers et soldats de milice spécialisés dans les domaines des médias, de la technique ou de la logistique.

La direction politico-journalistique (DPJ) est constituée de 3 officiers représentant les 3 types classiques de médias : la radio (vecteur prioritaire), la TV et la presse. Ils sont assistés par des experts médiatiques compétents issus de la milice. La DPJ a pour tâche de fixer les critères essentiels des activités journalistiques de l'EM CF DIPRA et de délimiter le cadre de l'engagement journalistique du rgt info 1.

Le rgt info 1 constitue l'élément opérationnel de l'EM CF DIPRA. Il se compose, en sus d'un EM doté d'un chef EM, d'un SCEM médias et d'un SCEM affaires militaires (tous officiers EMG) :

– d'un **groupe EM**, lequel met en place l'infrastructure du rgt info 1 (transmissions, logistique) ; il dispose aussi de spécialistes en langues étrangères engagés au profit des autres groupes output, des autorités civiles ou de communautés de langues étrangères ;

– d'un **groupe INPUT**, lequel met à disposition l'équipement nécessaire à l'assistance-conseil en matière juridique et dans le domaine de la communication

ainsi qu'à la recherche d'informations ; il veille à la transmission de ces dernières aux autorités, aux médias civils et à la population ;

– d'un **groupe Radio**, média prioritaire en situations extraordinaire, qui utilise l'infrastructure existante (studios et émetteurs de secours) ; il y produit 24 heures sur 24 des programmes pour les régions linguistiques du pays, programmes composés de nouvelles, de règles de conduite, de programmes musicaux et d'émissions de divertissement ; tous ces programmes peuvent être reçus dans les abris (projet OUC 77 en voie d'achèvement) ;

– d'un **groupe TV**, dont les émissions sont réservées aux apparitions sur le petit écran des membres du Conseil fédéral, de ses états-majors ainsi que du commandant en chef de l'armée, et cela à partir de studios protégés, communs avec ceux de la radio, situés dans les installations de commandement du Conseil fédéral ou de l'armée ;

– d'un **groupe Presse**, lequel réalise des imprimés en collaboration avec des imprimeries privées (affiches, tracts, règles de conduite et journaux de fortune).

La dimension subjective et objective de l'organisation succinctement présentée prouve de façon irréfutable l'importance que le Conseil fédéral accorde à une information vraie, actuelle, pertinente et compréhensible en situations extraordinaire. Elle démontre aussi la volonté claire du gouvernement de faire de l'information un instrument privilégié de conduite.

R. L.

# Rendez-vous SVO/ASSO/CHPM et divers

## Bicentenaire de la Révolution vaudoise : 24 janvier 1998

Le Groupement Lausanne SVO communique : une commémoration de haute tenue de l'Indépendance vaudoise se déroulera le samedi 24 janvier 1998. Depuis la place du Château, le cortège, avec les milices vaudoises à pied, nous conduira jusqu'à la Cathédrale pour y célébrer solennellement ce jour. Nous souhaitons rassembler à cette occasion tous les membres de notre société cantonale et également toutes les sociétés militaires de notre beau Pays de Vaud. Réunissons-nous, marquons, par notre présence, notre volonté de défense et de liberté.

## Sport à la carte à Dorigny

Nous vous rappelons que les membres de la SVO ont la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités sportives dans le cadre exceptionnel de Dorigny. Les prochaines périodes de cours sont :

- du lundi 5 janvier au vendredi 6 février 1998 ;
- du lundi 9 mars au jeudi 9 avril 1998 ;
- du lundi 14 avril au vendredi 19 juin 1998.

Parmi les disciplines proposées figurent les arts martiaux, l'athlétisme, l'escrime, la musculation, la natation, le ski alpin, le tennis, etc. Prix : Fr. 80.– par

semestre. Renseignements et inscriptions : Georges-André Carrel, Sports universitaires, Centre sportif de Dorigny, 1015 Lausanne.

## Voyage SVO et consœurs

Notez dès maintenant dans vos agendas les dates du 24 au 26 juin 1998 pour une visite de diverses fortifications qui promet beaucoup ! Renseignements et inscriptions auprès de : B. Schweingrub, Automobile Royal SA, 1023 Crissier, tél. : 021/635 34 31.

## CHPM, Pavillon Général Guisan, 1009 Pully

Samedi 13 décembre 1997, traditionnelle fête de la Saint-Nicolas.

Du 18 au 21 février 1998 : Symposium au collège Arnold Reymond à Pully.

## ERRATUM

Deux erreurs ont rendu difficile la compréhension de deux passages de l'article de Monsieur Daniel Margot paru dans le numéro de septembre. Ainsi fallait-il lire : « *Car elle a donné mandat à une Association privée – où sont certes représentées les collectivités publiques directement et indirectement concernées – laquelle Association EXPO 2001 en a confié l'exécution intégrale à une direction générale ad hoc. A la base de ce mandat, la confiance, une confiance...* »

De même, au paragraphe intitulé « Le DMF est très intéressé », le texte exact était « Tous les offices de l'administration fédérale... » et non pas « Tous les officiers... ».

*Errare humanum est*, avec toutes nos excuses à l'auteur et à nos lecteurs.

## Patrouille des glaciers



**Clôture des inscriptions : 15 décembre 1997.**

Informations : Cdmt div mont 10, rue du Catogne 7, 1890 Saint-Maurice. Fax : 024/486 92 69, ou sur Internet : <http://www.pdg.ch>.

## Rapport de division de la div ter 1

Vendredi 16 janvier 1998, Montreux, 1330 à 1730.

## Assemblée générale SVO 1998

Samedi 7 mars 1998, dès 8 h 45 env. Organisation : Groupement de la Côte.